

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 487**30 septembre 1996****SOMMAIRE**

Adlux S.A., Luxembourg	page 23373	Jebsons Thun Shipping (Luxembourg) S.A., Luxembourg	23346, 23347
Alpignum Holding S.A., Luxembourg	23333, 23334	Keister S.A., Luxembourg	23348
Amulux S.A., Luxembourg	23335	Konin International S.A., Luxembourg	23347, 23348
An der Weissbaach, S.à r.l., Bofferdange	23336	Luxgaz Distribution S.A., Luxembourg	23348
Archetype S.A., Luxembourg	23335, 23336	Manor International S.A., Luxembourg	23349
Atram Holding S.A., Luxembourg	23337	Mindev et Associés S.A., Luxembourg	23349
BDO Binder (Luxembourg), S.à r.l., Luxbg 23336, 23337		Murex International S.A., Luxembourg	23349
Beaulieu-Luxembourg, S.à r.l., Pétange	23337	Nomadén S.A., Luxembourg	23368
Belize Financière Holding S.A.H., Luxembourg	23370	Optos S.A., Walferdange	23348
(Emile) Berte et Cie, S.à r.l., Beringen/Mersch	23338	Parc Résidentiel am Duerf S.A., Luxembourg	23351
Building and Office Investment S.A., Luxembourg 23337		Perry Lux Informatic, S.à r.l., Luxembourg	23350
Caspian 1929 S.A.H., Luxembourg	23338	Porta S.A., Luxembourg-Gasperich	23350
Caspian 1990 S.A.H., Luxembourg	23339	Qatar International S.A., Luxembourg	23350, 23351
Caves Bernard-Massard Luxembourg S.A., Grevenmacher	23338	Ribete Soparfi S.A., Luxembourg	23352, 23353
Ceduco S.A., Luxembourg	23339	Riviera Cars, S.à r.l., Differdange	23353
Chrismay S.A., Luxembourg	23339	Rolaco Holding S.A., Luxembourg	23350
CNCP-NKBK International Finance S.A., Luxembg 23340		Romaver Company S.A., Luxembourg	23368
Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie S.A., Luxembourg	23340	Rubbermaid Europe S.A., Luxembourg	23355, 23357
Couture Guisch, S.à r.l., Differdange	23334	Rumianca International S.A., Luxembourg	23349
(The) Cronos Group S.A., Luxembourg	23365	Samson International Hag S.A., Luxembourg	23354
Dolfin S.A., Luxembourg	23340, 23341	Sera Immobilière S.A., Luxembourg	23354
Dragomar S.A.H., Luxembourg	23340	Shuang Feng S.A., Mamer	23330
Eco Plus, S.à r.l., Luxembourg	23344	Sioma Finances S.A., Luxembourg	23354, 23355
Electro-Stemmann, S.à r.l., Mamer	23341	Sisu Group S.A.H., Luxembourg	23357, 23359
Eletson (Luxembourg) S.A., Luxembourg	23341	Société Civile Immobilière an de Gronn, Luxembg 23363	
EUROFINANCIERE, Société Européenne de Gestion Financière S.A., Luxembourg	23363	Société Civile Immobilière Louisiane Société Civile, Luxembourg	23330
European Fiscalty, S.à r.l., Luxembourg	23375	Société Midi S.A., Luxembourg	23359, 23360
Ferial AG, Luxembourg	23341	SOMAC, Soft Management Corporation S.A., Luxembourg	23362
Finanter Incorporation S.A., Luxembourg	23342	SOMALRE, Société de Réassurance Sommer Allibert S.A., Luxembourg	23363, 23365
Garage Jean Jaures, S.à r.l.	23342	Summit International S.A., Luxembourg	23363
Garage Schaack, S.à r.l., Differdange	23342	Télécom Matrix, S.à r.l., Luxembourg	23360, 23362
Giroinvest Holding S.A., Luxembourg	23344	Tie, Dow & Beha S.A., Luxembourg	23366
Grillon S.A., Luxembourg	23344	Top Vision Einkauf GmbH & Co KG, Luxembourg 23365	
Hamag S.A., Luxembourg	23342, 23344	Transatlantic Shareholding S.A., Luxembourg	23366
Holding Bau S.A., Luxembourg	23345	Trief Corporation S.A., Luxembourg	23366
Immobilière Boulevard Royal S.A., Luxembourg 23345		Unitechnique S.A., Luxembourg	23366
Immobilière de Sorozée S.A., Luxembourg	23345	Vald. Birn Holding S.A.H., Luxembourg	23367
Innovasys Europe S.A., Luxembourg	23346	Vidin Invest S.A., Luxembourg	23369
Intermoselle, S.à r.l., Rumelange	23346	Wiltgen, S.à r.l., Luxembourg	23369
Interparquet, S.à r.l., Steinfort	23345, 23346	Worldwide Exchange S.A., Luxembourg	23369, 23370
IPS-Lux, S.à r.l., Livange	23347		

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LOUISIANE, Société familiale, Société civile.

Siège social: Luxembourg.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 6 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 91S, fol. 43, case 9, que la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LOUISIANE a été constituée avec siège social à L-2445 Luxembourg, 34, rue des Roses, ayant pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation;

que la société est constituée pour une durée indéterminée à partir du 6 juin 1996,

que le capital social est fixé à cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF), représenté par cent (100) parts de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

– Monsieur Michel Delloye, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg	30 parts sociales
– Mme Véronique De Stexhe, épouse Delloye, juriste, demeurant à Luxembourg	30 parts sociales
– Mademoiselle Marie Delloye, mineure d'âge, demeurant à Luxembourg	10 parts sociales
– Mademoiselle Valentine Delloye, mineure d'âge, demeurant à Luxembourg	10 parts sociales
– Monsieur Augustin Delloye, mineur d'âge, demeurant à Luxembourg	10 parts sociales
– Mademoiselle Victoria Delloye, mineure d'âge, demeurant à Luxembourg	10 parts sociales
Total:	100 parts sociales

que Monsieur Michel Delloye, prénommé, a été nommé gérant pour une durée indéterminée. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour gérer la société et l'engager en toutes circonstances. Il a tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 juillet 1996.

G. Lecuit.

(24826/220/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

SHUANG FENG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8261 Mamer, 83, rue Dangé St. Romain.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. - Monsieur Chai Xiu Feng, commerçant, demeurant à Beijing, République Populaire de Chine, ici représenté par Monsieur Wang Zhi Feng en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;
2. - Monsieur Wang Zhi Feng, commerçant, demeurant à Mamer, Grand-Duché de Luxembourg, en nom personnel.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.**

1.1. Il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination SHUANG FENG S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Mamer. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet l'importation, l'exportation et la vente de tous produits alimentaires, articles de consommation courante, et produits artisanaux ne faisant pas l'objet d'une réglementation particulière.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à USD 100.000,- (cent mille dollars des Etats-Unis), divisé en 100 (cent) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars des Etats-Unis) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à USD 600.000,- (six cent mille dollars des Etats-Unis) qui sera divisé en 600 (six cents) actions de USD 1.000,- (mille dollars des Etats-Unis) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration procédera à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs leur droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Toutes les actions sont nominatives et la société tiendra à tout moment un registre à cet effet.

Art. 9. Cession d'actions. Toute cession envisagée d'actions de la société sera préalablement annoncée par lettre au conseil d'administration qui soumettra la demande à une assemblée générale immédiatement convoquée. Les actionnaires ont un droit préférentiel d'acquisition des actions de la société par rapport à tout non-actionnaire.

Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs des deux parties.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs des deux parties.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.2. Exceptionnellement, la première personne déléguée à la gestion journalière de la société (administrateur-délégué) pourra être nommée par la première assemblée générale extraordinaire.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale. Le ou les commissaires doivent être issus d'établissements fiduciaires reconnus.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le quatrième mercredi de juin à 11.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Gestion financière

Art. 20. Gestion financière.

20.1. Le conseil d'administration nomme un directeur financier qui est responsable des opérations financières de la société.

20.2. Le directeur financier rapporte au conseil d'administration le cinq de chaque mois la situation financière sociale du mois précédent et le vingt-cinq de chaque mois le budget du mois suivant. Ce dernier ne peut être mis en pratique qu'après l'approbation du conseil d'administration.

20.3. En cas d'opérations non prévues dans le budget, il est nécessaire d'obtenir au préalable l'autorisation spéciale du président du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale.

21.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

21.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 22. Répartition de bénéfices.

22.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital souscrit.

22.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

22.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation.

23.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

23.2. Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit par expiration de son terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Disposition générale

Art. 24. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les cent actions comme suit:

1. - Wang Zhi Feng: cinquante actions:	50
2. - Chai Xiu Feng: cinquante actions:	50
Total: cent actions:	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de USD 100.000,- (cent mille dollars des Etats-Unis) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. - L'adresse de la société est fixée à L-8261 Mamer, 83, rue de Dangé St. Romain, Grand-Duché de Luxembourg.
2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2002:
 - a. - Monsieur Wang Zhi Feng, commerçant, demeurant à Mamer,
 - b. - Monsieur Chai Xiu Feng, commerçant, demeurant Beijing, République Populaire de Chine,
 - c. - Monsieur Peng Zuo Jun, commerçant, demeurant Beijing, République Populaire de Chine.
3. - Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:
WEBER & BONTEMPS, Experts Comptables et Fiscaux, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.
4. - L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.
5. - A titre exceptionnel, l'assemblée nomme:
 - Monsieur Chai Xiu Feng, prénommé, en qualité de premier président du conseil d'administration.
 - Monsieur Wang Zhi Feng, prénommé, en qualité de premier administrateur-délégué à la gestion journalière de la société.

Il est autorisé à engager sous sa seule signature la société dans le cadre de la gestion journalière.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Z.F. Wang, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 91S, fol. 76, case 12. – Reçu 31.460 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

M. Elter.

(24825/210/200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

ALPILIGNUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.438.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise ALPILIGNUM HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 37.438, constituée suivant acte reçu le 4 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 13 du 16 janvier 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus le 28 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 142 du 2 avril 1993 et le 26 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 559 du 2 novembre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claudio Bacceli, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Virginie Issumo, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anja Knetsch, employée de banque, demeurant à Trèves, Allemagne.

Le président prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. La liste de présence et les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 3.030.000 (trois millions trente mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de ITL 10.000.000.000,- (dix milliards de lires italiennes) en vue de le porter de son montant actuel de ITL 30.300.000.000,- (trente milliards trois cents millions de lires italiennes) à ITL

40.300.000.000,- (quarante milliards trois cents millions de liras italiennes), par la création et l'émission de 1.000.000,- (un million) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune.

2. Souscription et libération intégrale en numéraire des actions nouvelles à émettre.
3. Paiement des frais de l'augmentation de capital.
4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de ITL 10.000.000.000,- (dix milliards de liras italiennes) en vue de le porter de son montant actuel de ITL 30.300.000.000,- (trente milliards trois cents millions de liras italiennes) à ITL 40.300.000.000,- (quarante milliards trois cents millions de liras italiennes), par la création et l'émission de 1.000.000,- (un million) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre la souscription de la totalité des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société anonyme de droit italien ALPI S.p.A., ayant son siège social à Modigliana (Italie).

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes la société ALPI S.p.A., prédésignée, ici représentée par la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par sa représentante susnommée, a déclaré souscrire les 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société ALPILIGNUM HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de ITL 10.000.000.000,- (dix milliards de liras italiennes) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à ITL 40.300.000.000,- (quarante milliards trois cents millions de liras italiennes), représenté par 4.030.000 (quatre millions trente mille) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux millions deux cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Bacceli, V. Issumo, A. Knetsch, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1996, vol. 91S, fol. 84, case 1. – Reçu 2.041.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 1996.

M. Elter.

(24832/210/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

ALPILIGNUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.438.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 1996.

M. Elter.

(24833/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

COUTURE GUISCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 4, avenue de la Liberté.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 1996, vol. 302, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Signature.

(24863/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

AMULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 45.587.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 1996, vol. 481, fol. 44, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Signatures.

(24824/577/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

AMULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 45.587.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 juillet 1996 à 10.00 heures

Les actionnaires ont pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Le rapport sur l'exercice présenté par le conseil d'administration et les comptes annuels ci-présentés et audités par le commissaire ont été approuvés.

Deuxième résolution

Par votes séparés, l'assemblée accorde une décharge complète aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 1995.

Troisième résolution

USD 72.880,00 du bénéfice de l'exercice 1995 sont affectés à la réserve légale et le solde est reporté à nouveau.

Quatrième résolution

L'assemblée proroge le mandat des administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période d'un an; ce mandat prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Pour l'exactitude de l'extrait
Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 1996, vol. 481, fol. 44, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24835/577/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

ARCHETYPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.817.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois juillet.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 13.859, représentée aux fins des présentes par Monsieur Dirk Raeymaekers, sous-directeur, demeurant à Kopstal et Monsieur Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ARCHETYPE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 54.817, constituée suivant acte reçu le 2 mai 1996, en voie de publication au Mémorial C, Recueil Spécial, et dont les statuts n'ont pas été modifiés,

en vertu d'un pouvoir à elle conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 3 juillet 1996; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I. Que le capital social de la société anonyme ARCHETYPE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à DEM 100.000,- (cent mille marks allemands), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de DEM 1.000,- (mille marks allemands) chacune, entièrement libérées.

II. Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à DEM 1.000.000,- (un million de marks allemands) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue, la publication étant en cours.

III. Que le conseil d'administration, en sa réunion du 3 juillet 1996 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de DEM 50.000,- (cinquante mille marks allemands), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de DEM 100.000,- (cent mille marks allemands) à DEM 150.000,- (cent cinquante mille marks allemands), par la création et l'émission de 50 (cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de DEM 1.000,- (mille marks allemands) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par la Société Européenne de Banque, prédésignée.

V. Que les 50 (cinquante) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société ARCHETYPE S.A., prédésignée, de sorte que la somme de DEM 50.000,- (cinquante mille marks allemands) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à DEM 150.000,- (cent cinquante mille marks allemands), représenté par 150 (cent cinquante) actions d'une valeur nominale de DEM 1.000,- (mille marks allemands) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Raeymaekers, F. Franzina, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 91S, fol. 95, case 5. – Reçu 10.290 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

M. Elter.

(24837/210/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

ARCHETYPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.817.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 1996.

M. Elter.

(24838/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

AN DER WEISSBAACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7376 Bofferdange, 36, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 43.535.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 1^{er} juillet 1996, vol. 257, fol. 11, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour signature

FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l.

Signature

(24836/654/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.

R. C. Luxembourg B 12.039.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 1996, vol. 481, fol. 44, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Signatures.

(24843/577/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.

H. R. Luxembourg B 12.039.

—
*Auszug aus dem Protokoll über die ordentliche Gesellschafterversammlung,
 gehalten am 13. Juni 1996*

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

1. Der Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31. Dezember 1995 und der Geschäftsbericht werden in der vorgelegten Fassung genehmigt.
2. Der im Jahresabschluss ausgewiesene Jahresgewinn wird auf neue Rechnung vorgetragen.
3. Den Geschäftsführern Georg Peter Rockel und Werner Müllerklein wird in getrennter Abstimmung für das Geschäftsjahr 1995 Entlastung erteilt.
4. Die Mandate der Beiratsmitglieder werden um ein weiteres Jahr bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung für das Geschäftsjahr 1996 verlängert.
5. Zu ordentlichen Geschäftsführern der Gesellschaft sind die Herren Wirtschaftsprüfer Georg Peter Rockel, wohnhaft in L-8613 Pratz, und Werner Müllerklein (bisher stellvertretender Geschäftsführer), wohnhaft in D-54318 Mertesdorf, bestellt. INTERNATIONAL LIAISON Partner und Sprecher der Geschäftsführung ist Herr Georg Peter Rockel.

Für gleichlautenden Auszug
 G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 1996, vol. 481, fol. 44, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24844/577/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

ATRAM HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 25.943.

—
 Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 3 juillet 1996

Le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

INTERAUDIT, S.à r.l. est nommée commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24840/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

BEAULIEU-LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 2, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 7.756.

—
 Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 1^{er} juillet 1996, vol. 257, fol. 12, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour signature
 FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l.
 Signature

(24845/654/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

BUILDING AND OFFICE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 34.384.

—
 Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour BUILDING AND OFFICE INVESTMENT S.A.
 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

(24849/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

EMILE BERTE ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Beringen/Mersch.
R. C. Luxembourg B 9.718.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Mersch, le 8 juillet 1996, vol. 122, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(24846/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

EMILE BERTE ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Beringen/Mersch.
R. C. Luxembourg B 9.718.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Mersch, le 8 juillet 1996, vol. 122, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(24847/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

CASPIAN 1929 S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.651.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale de la société CASPIAN 1929 S.A.H. en date du 8 juillet 1996, que:

1. M. François Kremer a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 1^{er} mai 1996.

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateur de la société, en plus des administrateurs antérieurement nommés:

* M. Richard Edgar Greer, Head of Research & Personnel, demeurant à 4 Kensington Park Gardens, London W11 2HB, United Kingdom, administrateur;

* M. Milton Kim, President and CEO, SAANGYONG INVESTMENT & SECURITIES LTD, demeurant à SaangYong Tower, 23-2 Youido-Dong, Yongdungpo-gu, Seoul, Korea, administrateur;

* Mme Jane Siebels-Kilnes, Chief Investment Officer, CASPIAN ASSET MANAGEMENT, demeurant à P.O. Box CB-10996, Nassau, Bahamas, administrateur;

* M. Simon William de Mussenden Leathes, Chief Financial Officer, demeurant 19 Laurinston Road, London SW19 4TS, United Kingdom, administrateur;

* M. Paul Sebastian Zuckerman, Head of Investment Banking, demeurant à The Old Rectory, 105 Grosvenor Road, London SW1, United Kingdom, administrateur;

* M. James G. Wilders Reed, Global Head of Sales & Trading, demeurant 27 Dunning Road, New Canaan, C.T. 06840, administrateur.

3. La nomination de DELOITTE & TOUCHE, S.à r.l., avec siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Luxembourg-Strassen, comme commissaire aux comptes de la société depuis la constitution de la société en date du 9 mai 1994, en lieu et place de ARTHUR ANDERSEN & CO, Société Civile, est confirmée.

4. Le mandat de tous les administrateurs en fonction et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle en l'an 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1996, vol. 481, fol. 52, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24850/250/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

CAVES BERNARD-MASSARD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Grevenmacher, 6-8, rue du Pont.
R. C. Luxembourg B 4.057.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 1996, vol. 164, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 1996.

CAVES BERNARD-MASSARD S.A.
Signature

(24852/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

CASPIAN 1990 S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.550.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale de la société CASPIAN 1990 S.A.H. en date du 8 juillet 1996, que:

1. M. François Kremer a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 1^{er} mai 1996.
2. M. Simon William de Mussenden Leathes, Chief Financial Officer, demeurant 19 Laurinston Road, London SW19 4TS, United Kingdom, a été nommé administrateur de la société, en plus des administrateurs antérieurement nommés.
3. Le mandat de tous les administrateurs en fonction et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle en l'an 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1996, vol. 481, fol. 52, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24851/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

CEDUCO, Société Anonyme.

Siège social: L-2984 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.147.

Procès-verbal

Eu égard au départ à la retraite de Monsieur Norbert Thill, administrateur-délégué de CEDUCO, le conseil d'administration,

– conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts, décide de coopter Monsieur Bob Schütz comme administrateur en remplacement de Monsieur Norbert Thill, démissionnaire. Cette nomination devra être confirmée par la prochaine assemblée générale ordinaire;

– décide la nomination de Monsieur Dan Kayser comme administrateur-délégué chargé de la gestion opérationnelle de l'installation de cogénération, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, Monsieur Norbert Thill, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1996. Les pouvoirs des administrateurs-délégués, tels que définis par le conseil d'administration du 25 avril 1994, restent inchangés.

Les dispositions ci-avant prennent effet à partir du 21 juin 1996.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1996, vol. 481, fol. 57, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24855/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

CHRISMAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.950.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

IMACORP S.A.

Signature

(24857/700/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

CHRISMAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.950.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 juin 1996

– Affectation du résultat au report à nouveau et continuation de l'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

– Transfert du siège social à IMACORP BUSINESS CENTRE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Signature Signature Signature
Le Président Le Secrétaire Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24858/700/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

CNCP-NKBK INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 47.512.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 1996, vol. 481, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

CNCP-NKBK INTERNATIONAL FINANCE S.A.

T. Faut C. Dauw D. Johnson E. Ries
Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur

(24859/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.539.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

*Pour COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR
LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A.*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Watters P. Frédéric

(24860/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.539.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

*Pour COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR
LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A.*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Watters P. Frédéric

(24861/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

DRAGOMAR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.275.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour DRAGOMAR S.A.H.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Watters P. Frédéric

(24866/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

DOLFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 42.728.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 1996, vol. 481, fol. 44, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Signatures.

(24864/577/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

DOLFIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 42.728.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 juillet 1996 à 10.00 heures

Première résolution

Le rapport sur l'exercice présenté par le conseil d'administration et les comptes annuels de la société au 31 décembre 1995 présentés et vérifiés par le commissaire, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice 1995, ont été approuvés.

Deuxième résolution

Par votes séparés, l'assemblée accorde une décharge complète aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 1995.

Troisième résolution

LIT 1.012.000.000,- du bénéfice de l'exercice 1995 sont affectés à la réserve légale et le solde est reporté à nouveau.

Quatrième résolution

L'assemblée proroge le mandat des administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période d'un an; ce mandat prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 1996.

Pour l'exactitude de l'extrait
G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 1996, vol. 481, fol. 44, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24865/577/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

ELECTRO-STEMMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 122, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 24.064.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 1996, vol. 481, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN
Signature

(24868/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

ELETSON (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 49.932.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1996, vol. 481, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

ELETSON (LUXEMBOURG) S.A.
Agent domiciliaire
Signature

(24869/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

FERIAL AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 18.541.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour FERIAL AG
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

(24871/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

FINANTER INCORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 12.790.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour FINANTER INCORPORATION
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

(24872/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

GARAGE JEAN JAURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 37.236.

EUROFINANCIERE S.A. dénonce le siège social avec effet au 30 juin 1996.
Luxembourg, le 28 juin 1996.

Pour avis conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 1996, vol. 481, fol. 49, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24873/702/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

GARAGE SCHAACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Differdange, 142, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 32.542.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 16, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Signatures.

(24874/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

GARAGE SCHAACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Differdange, 142, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 32.542.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 16, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Signatures.

(24875/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

HAMAG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1330 Luxembourg, 56, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Im Jahre neunzehnhundertsechundneunzig, am fünfundzwanzigsten Juni.
Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitz in Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der HAMAG S.A., Gesellschaft mit Sitz in Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Camille Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 15. März 1974, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 25. Juni 1974, Nummer 125.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8. Mai 1980, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 29. Juli 1980, Nummer 166.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Georges Cloos, Doktor der Rechte, wohnhaft in Schrassig.

Zum Schriftführer wird bestimmt, Frau Anna-Paula Martins-Machado, Privatbeamtin, wohnhaft in Colmar-Berg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler:

Frau Gaby Weber-Kettel, Privatbeamtin, wohnhaft in Mersch.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlich vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Herabsetzung des Kapitals von dreihunderttausend Deutsche Mark (300.000,- DEM) auf fünfundsechzigtausend Deutsche Mark (65.000,- DEM) durch Rückzahlung des Differenzbetrags an die Aktionäre.

2.- Herabsetzung der gesetzlichen Rücklage von dreissigtausend Deutsche Mark (30.000,- DEM) auf sechstausendfünfhundert Deutsche Mark (6.500,- DEM) durch Rückzahlung des Differenzbetrags an die Aktionäre.

3.- Annullierung der Aktien bis auf einhundertdreissig (130) zu fünfhundert Deutsche Mark (500,- DEM).

4.- Neuwahl des Verwaltungsrates, nach Annahme der Rücktritte der früheren Verwaltungsratsmitgliedern und Entlasterteilung.

5.- Neuwahl des Rechnungskommissars, nach Annahme des Rücktritts des früheren Rechnungskommissars und Entlasterteilung.

6.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt für die Dauer eines Jahres:

- Herr Dr. Georges Cloos, Doktor der Rechte, wohnhaft in Schrassig;
- Herr Max Gerl, Geschäftsmann, wohnhaft in Köln;
- Herr Marcus Gerl, Geschäftsmann, wohnhaft in Köln.

Zum Rechnungskommissar wird bestellt für die Dauer von einem Jahr:

- Herr Romain Schumacher, Buchhalter, wohnhaft in Olm.

7.- Streichung von Artikel 7 der Satzung und Renumerotierung der folgenden Artikel.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst, das Kapital von seinem jetzigen Betrag von dreihunderttausend Deutsche Mark (300.000,- DEM) auf fünfundsechzigtausend Deutsche Mark (65.000,- DEM) herabzusetzen, durch Rückzahlung an die Aktionäre dieses Betrages.

Bei Auszahlung an die Aktionäre müssen die Bestimmungen von Artikel 69 des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie dieses abgeändert wurde durch die Gesellschaft beachtet werden.

Aufgrund dieser Kapitalreduktion beschliesst die Versammlung Artikel drei der Satzung abzuändern wie folgt:

«**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundsechzigtausend Deutsche Mark (65.000,- DEM) und ist eingeteilt in einhundertdreissig (130) Aktien zu je fünfhundert Deutsche Mark (500,- DEM) voll eingezahlt.»

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst, die gesetzliche Rücklage von seinem jetzigen Betrag von dreissigtausend Deutsche Mark (30.000,- DEM) auf sechstausendfünfhundert Deutsche Mark (6.500,- DEM) herabzusetzen, durch Rückzahlung des Differenzbetrags an die Aktionäre.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst, die Annullierung der Aktien bis auf einhundertdreissig (130) Aktien zu je fünfhundert Deutsche Mark (500,- DEM).

Vierter Beschluss

Die Gesellschaft nimmt den Rücktritt der früheren Verwaltungsratsmitglieder an und erteilt ihnen vollen Entlast.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschaft nimmt den Rücktritt des Rechnungskommissars an und erteilt ihm vollen Entlast.

Sechster Beschluss

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden für die Dauer eines Jahres ernannt:

- Herr Dr. Georges Cloos, Doktor der Rechte, wohnhaft in Schrassig;
- Herr Max Gerl, Geschäftsmann, wohnhaft in Köln;
- Herr Marcus Gerl, Geschäftsmann, wohnhaft in Köln.

Zum Rechnungskommissar wird für die Dauer eines Jahres ernannt:

- Herr Romain Schumacher, Buchhalter, wohnhaft in Olm.

Siebter Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst, Artikel sieben der Satzung zu streichen und die folgenden Artikel neu zu numerotieren.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Cloos, A. Machado, G. Kettel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 28 juin 1996, vol. 399, fol. 59, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für gleichlautende Ausfertigung, dem Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 10. Juli 1996.

E. Schroeder.

(24882/228/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

HAMAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 56, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 juillet 1996.

E. Schroeder.

(24883/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

GIROINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.566.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour GIROINVEST HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

(24876/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

GRILLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 37.214.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1996, vol. 481, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24878/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

GRILLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 37.214.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue en date du 23 mai 1996
au siège social*

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Le conseil d'administration se compose de:

- M. Jean Brucher, licencié en droit, demeurant à Luxembourg;
- M. Marcel Krier, employé privé, demeurant à Metzert (Belgique);
- M. Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen.

Le commissaire aux comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1996, vol. 481, fol. 54, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24879/520/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

ECO PLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 9, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 41.901.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1996, vol. 479, fol. 45, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24867/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

HOLDING BAU, Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
T. R. Luxembourg B 40.817.

The balance sheet as per December 31st, 1995, registered in Luxembourg, on July 12th, 1996, Vol. 481, Fol. 53, Case 6, has been deposited at the Record Office of the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, on July 15th, 1996.

An Extraordinary General Meeting of shareholders on December 27th, 1995 decided to distribute a dividend of ITL 2,700,000,000.- out of the profit brought forward amounting to ITL 2,732,929,205.- as at December 31st, 1994.

As at December 31st, 1995 the profit brought forward was made up as follows:

- Profit brought forward	ITL	2,732,929,205.-
- Dividend decided by General Meeting on December 27th, 1995	ITL	(2,700,000,000.-)
- Profit for the financial year	ITL	881,525,487.-
- Interim dividend decided by Board of Directors on December 22th, 1995 and confirmed by General Meeting on June 28th, 1996	ITL	(800,000,000.-)
	<u>ITL</u>	<u>114,454,692.-</u>

The Ordinary General Meeting as at June 28th, 1996 decided to the following transfer of the profit of the year:

- Dividend	ITL	800,000,000.-
- Legal reserve	ITL	44,076,275.-
- Profit brought forward	ITL	37,449,212.-
	<u>ITL</u>	<u>881,525,487.-</u>

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, July 1st, 1996.

(24885/507/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Signature.

IMMOBILIERE BOULEVARD ROYAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.793.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 1996, vol. 481, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(24888/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

IMMOBILIERE DE SOROZEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 40.014.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour IMMOBILIERE DE SOROZEE S.A.

BANQUE NAGELMACKERS 1747

(LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(24889/049/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

INTERPARQUET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8447 Steinfort, 10, rue des Prunelliers.
R. C. Luxembourg B 48.324.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 16, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Signature du gérant.

(24893/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

INTERPARQUET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8447 Steinfort, 10, rue des Prunelliers.
R. C. Luxembourg B 48.324.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 16, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Signature du gérant.

(24894/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

INNOVASYS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.633.

Le soussigné Frédéric Thibur, domicilié à Le Claux, F-84110 Saint-Romain-en-Viennois, titulaire de 125 actions de la société INNOVASYS EUROPE S.A., avec siège social sis au 65, avenue de la Gare à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 50.633 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

déclare

avoir cédé la totalité de ses actions (125 actions représentant 10 % du capital) à Monsieur Marc Boulanger, domicilié 65, avenue Président Wilson, F-93210 La-Plaine-Saint-Denis, pour la somme d'un franc français.

Fait à Saint-Romain, le 4 mai 1996 pour servir et faire valoir ce que de droit.

Bon pour cession de la totalité de mes parts
F. Thibur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 480, fol. 1, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24890/999/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

INNOVASYS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.633.

Faisant suite à son courrier du 4 mai dernier relatif à la prise de majorité absolue du capital de la société INNOVASYS EUROPE S.A. (R. C. B 50.633 Luxembourg) par Monsieur Marc Boulanger, conformément aux termes de ce courrier, Monsieur Frédéric Thibut remet sa démission du poste d'administrateur de la société INNOVASYS EUROPE S.A.

Sa démission prend effet ce jour, 4 mai 1996, et est établie pour servir et faire valoir ce que de droit.

Saint-Romain-en-Viennois, le 4 mai 1996.

Bon pour démission
F. Thibu

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 480, fol. 1, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24891/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

INTERMOSELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 450.000.000,- LUF.

Siège social: L-3701 Rumelange.
R. C. Luxembourg B 11.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des associés et enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 1996, vol. 303, fol. 53, case 6/1-6/8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rumelange, le 15 juillet 1996.

INTERMOSELLE, S.à r.l.
Signature

(24892/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

JEBSSENS THUN SHIPPING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 34.483.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1996, vol. 481, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24896/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

JEBSENS THUN SHIPPING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
T. R. Luxembourg B 34.483.

*Extract of the minutes of the Annual General Meeting of the Shareholders of JEBSENS S.A.
held on 28th June, 1996*

The meeting decided to ratify the appointment by the Board of Directors on 8th March, 1996 of Mr Arnt Hana as director of the Company in replacement of Mr John Kleven and to grant discharge to the outgoing director.

The meeting decided to reappoint the present Directors for a new statutory term expiring at the date of the next Annual General Meeting to be held in 1997.

The board being composed of Mrss Atle Jebesen, Erik Solberg, Sir Graham Day, J. Kallsson, F. Montanari, B. Pache and Arnt Hana.

The meeting decided to reappoint KPMG AUDIT for a new statutory term expiring at the date of the next Annual General Meeting to be held in 1997.

Traduction en français:

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de JEBSENS S.A.
qui s'est tenue le 28 juin 1996*

L'assemblée a ratifié la nomination, par le conseil d'administration en date du 8 mars 1996, de Monsieur Arnt Hana au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur John Kleven et a accordé décharge pleine et entière à l'administrateur démissionnaire.

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat des administrateurs pour une nouvelle période statutaire se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997.

Le conseil d'administration se composant de Messieurs Atle Jebesen, Erik Solberg, Sir Graham Day, J. Kallsson, F. Montanari, B. Pache et Arnt Hana.

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, pour une nouvelle période statutaire se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1996.

Certified true extract

Pour extrait conforme

For the Board of Directors

Pour le Conseil d'Administration

FIDUCIAIRE RUTLEDGE & ASSOCIES S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1996, vol. 481, fol. 54, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24897/520/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

IPS-LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
H. R. Luxemburg B 44.650.

Protokoll der Beschluss in der Gesellschafterversammlung vom 11. Juli 1996

Beschluss

Herr Jean Grayer, Bettembourg, wird als technischer Geschäftsführer abberufen.

Die Herren Dieter Bertram und Dietmar Mönning werden als Geschäftsführer abberufen.

Herr Werner Adams, Hauptstrasse 38, D-56295 Kerben, wird zum alleinigen Geschäftsführer bestellt.

Die Gesellschaft ist rechtsgültig vertreten durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers Werner Adams.

Livange, den 11. Juli 1996.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1996, vol. 481, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24895/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

KONIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.193.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour KONIN INTERNATIONAL S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

(24899/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

KONIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.193.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour KONIN INTERNATIONAL S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

(24900/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

KEISTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.150.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 avril 1996 à Luxembourg

L'assemblée ratifie la nomination par le conseil d'administration du 6 février 1995 de Monsieur Denis Belouossov au poste d'administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Pierre Zeien, décédé, dont il terminera le mandat.

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Denis Belouossov et Nikolai Leonov comme administrateurs et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat et nomme en remplacement respectivement M. Jacques Tordoor, employé privé, demeurant à Steinfort, 70, rue de Hobscheid, et Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange, 3, rue du Parc.

Le mandat des administrateurs prendra fin avec l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1996, vol. 481, fol. 53, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24898/531/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

LUXGAZ DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Objet: Composition du Conseil d'Administration

Suite à l'Assemblée Générale du 5 juin 1996 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Nom	Représentant de
Becker Romain, président	CEGEDEL
Léonhard Marc, vice-président	Ministère de l'Intérieur
Adam René	Commune de Contern
Arend Guy	Ministère de l'Economie
Feider Nicolas	Commune de Walferdange
Hoffmann Jean	SOTEG
Hoffmann Marco	Ministère de l'Energie
Simon André	SOTEG
Unsen Charles	Commune de Sandweiler

R. Becker
Administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1996, vol. 481, fol. 57, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24901/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

OPTOS S.A., Société Anonyme.

Capital social: LUF 1.500.000,-.

Siège social: L-7220 Walferdange, 103, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 23.658.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 1996, vol. 481, fol. 41, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Signature.

(24907/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

MANOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.532.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour MANOR INTERNATIONAL S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

(24902/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

MANOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.532.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour MANOR INTERNATIONAL S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

(24903/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

MINDEV ET ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 36.562.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1996, vol. 481, fol. 53, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Signature.

(24904/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

MUREX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 39.140.

Le bilan au 30 novembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 20 juin 1996

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

(24905/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

RUMIANCA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 9.369.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour RUMIANCA INTERNATIONAL S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

(24922/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

PERRY LUX INFORMATIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 57, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 19.476.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 1996, vol. 481, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour la société
C. Perry
Directeur général

(24909/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

**PORTA, Société Anonyme,
(anc. ROMIKA).**

Siège social: L-1471 Luxembourg-Gasperich, 157, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 4.805.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 1996, vol. 481, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN
Signature

(24910/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

ROLACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 15.478.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 1996, vol. 481, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour ROLACO HOLDING S.A.
Signatures
Le domiciliataire

(24918/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

QUATAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.321.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois juillet.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 13.859, représentée aux fins des présentes par Monsieur Dirk Raeymaekers, sous-directeur, demeurant à Kopstal et Monsieur Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme QUATAR INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46.321, constituée suivant acte reçu le 30 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 128 du 6 avril 1994, dont les statuts ont été modifiés par acte du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 155 du 5 avril 1995, en vertu d'un pouvoir à elle conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 3 juillet 1996;

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé en sa qualité de comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme QUATAR INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à USD 550.000,- (cinq cent cinquante mille dollars US), représenté par 550 (cinq cent cinquante) actions d'une valeur nominale de USD1.000 (mille dollars US) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à USD 2.000.000,- (deux millions de dollars US) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue, la publication ayant été faite au Mémorial C le 6 avril 1994.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 3 juillet 1996 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars US), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de USD 550.000,- (cinq cent cinquante mille dollars US) à USD 800.000,- (huit cent mille dollars US), par la création et l'émission de 250 (deux cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune, à souscrire et à libérer, intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, prédésignée.

V.- Que les 250 (deux cent cinquante) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société QUATAR INTERNATIONAL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars US) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à USD 800.000,- (huit cent mille dollars US), représenté par 800 (huit cents) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quarante mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire intrumentant le présent acte.

Signé: D. Raeymaekers, F. Franzina, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 91S, fol. 95, case 6. – Reçu 78.675 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

M. Elter.

(24911/210/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

QUATAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.321.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 1996.

M. Elter.

(24912/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

PARC RESIDENTIEL AM DUERF, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 25.447.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARC RESIDENTIEL AM DUERF, ayant son siège social à Luxembourg, 16, rue Adolphe,

Inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro 25.447, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 janvier 1987, publié au Mémorial C, page 5534 de 1987.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Nico Arend, conseiller fiscal, demeurant à Mersch,

qui désigne comme secrétaire, Madame Christine Noel, employée privée, demeurant à Morhet (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Sylvie Hoff, agent immobilier, demeurant à Itzig.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour de donner décharge aux administrateurs et au commissaire et de dissoudre la société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentaire restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de ladite liste de présences que sur les deux mille (2.000) actions représentant l'intégralité du capital social, toutes les actions sont présentes ou dûment représentées et que par conséquent la présente assemblée est régulièrement constituée et, sans que les publications n'aient été requises, elle peut valablement délibérer.

Ensuite l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actions de ladite société sont entre les mains de cinq actionnaires, qui ont décidé de dissoudre avec effet immédiat la société PARC RESIDENTIEL AM DUERF aux droits des parties par la reprise de l'actif et du passif de la société au prorata de leur participation, déclare:

- que les actionnaires restent néanmoins tenus solidairement pour le paiement du passif connu ou inconnu de la société et qu'ils régleront également les frais des présentes,
- que l'activité de la société a cessé et que celle-ci est à considérer comme liquidée.

Frais

Le montant des frais qui incombent à la société en vertu des présentes et évalué sans nul préjudice à la somme de quinze mille (15.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Arned, C. Noel, S. Hoff, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 26 juin 1996, vol. 399, fol. 56, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 juillet 1996.

U. Tholl.

(24908/234/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

RIBETE SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.542.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange..

A comparu:

Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 4 juin 1996 dont le procès-verbal restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme RIBETE SOPARFI S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 1995, en voie de publication et dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 21 février 1996, et suivant acte du notaire instrumentant du 6 mars 1996, en voie de publication.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est fixé à quatre-vingt-dix millions de francs luxembourgeois (90.000.000,- LUF) représenté par deux cent quatre-vingt-huit (288) actions d'une valeur nominale de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (312.500,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisés à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 4 juin 1996 de réaliser une troisième tranche du capital autorisé à concurrence de cinquante et un millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (51.250.000,- LUF) pour porter le capital social de son montant actuel de trente-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (38.750.000,- LUF) à quatre-vingt-dix millions de francs luxembourgeois

(90.000.000,- LUF) par l'émission de cent soixante-quatre (164) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (312.500,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et ce sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription, et a accepté la souscription et la libération des cent soixante-quatre (164) actions nouvellement émises par INTERMAN SERVICES Limited, ayant son siège social à Tortola, moyennant versement en espèces d'un montant en liras italiennes équivalent à la somme de cinquante et un millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (51.250.000,- LUF), de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la disposition de la société anonyme RIBETE SOPARFI S.A., ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément sur base d'une attestation bancaire qui lui a été soumise.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix millions de francs luxembourgeois (90.000.000,- LUF) représenté par deux cent quatre-vingt-huit (288) actions d'une valeur nominale de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (312.500,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ cinq cent quatre-vingt-dix mille francs (590.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Slinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 91S, fol. 43, case 6. – Reçu 512.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 juillet 1996.

G. Lecuit.

(24913/220/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

RIBETE SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.542.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 juillet 1996.

G. Lecuit.

(24914/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

RIVIERA CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Differdange, 142, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 45.352.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 16, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Signatures.

(24915/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

RIVIERA CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Differdange, 142, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 45.352.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 16, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Signatures.

(24916/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

RIVIERA CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Differdange, 142, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 45.352.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 16, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Signatures.

(24917/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

SAMSON INTERNATIONAL HAG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 11.898.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 1996, vol. 481, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 10 juin 1996, que:
Le mandat de commissaire aux comptes, Maître René Faltz, avocat (I), demeurant à Luxembourg, a été renouvelé pour le terme d'un an.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(24923/263/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

SERA IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 29.884.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 1996, vol. 481, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN
Signature

(24925/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

SIOMA FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.144.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIOMA FINANCES S.A., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 39.144, constituée suivant acte reçu le 30 décembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 262 du 16 juin 1992 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 2 mars 1993, publié au Mémorial C, numéro 237 du 16 juin 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.000 (mille) actions de la société, souscrites et détenues en usufruit ou en pleine-propriété, conférant un droit de vote aux assemblées, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de sept millions cent mille francs français (FRF 7.100.000,-) pour le porter de seize millions neuf cent mille de francs français (FRF 16.900.000,-) à vingt-quatre millions de francs français (FRF 24.000.000,-), sans création d'actions nouvelles, et à libérer par des versements en espèces de cinq millions de francs français (FRF 5.000.000,-) par chaque actionnaire proportionnellement et deux millions cent mille francs français (FRF 2.100.000,-) par incorporation au capital à la réserve disponible résultant de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 1996.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de sept millions cent mille francs français (FRF 7.100.000,-) pour le porter de seize millions neuf cent mille de francs français (FRF 16.900.000,-) à vingt-quatre millions

de francs français (FRF 24.000.000,-), sans créer d'actions nouvelles, et en les libérant d'une part par des versements en espèces de cinq millions de francs français (FRF 5.000.000,-) par chaque actionnaire proportionnellement et d'autre part à raison de deux millions cent mille francs français (FRF 2.100.000,-) par incorporation au capital de la réserve disponible résultant de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 1996.

La preuve de la libération effective en numéraire a été apportée au notaire soussigné par la production d'une attestation bancaire.

L'existence des réserves, de leur montant et de leur affectation a été prouvée au notaire soussigné sur production du bilan approuvé par l'assemblée générale ordinaire.

Les actionnaires confirment leur souscription à l'augmentation de capital au prorata de leur participation.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'alinéa premier de l'article trois des statuts des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à FRF 24.000.000,- (vingt-quatre millions de francs français) représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre cent mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, A. Thill, P. Van Hees, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1996, vol. 91S, fol. 83, case 7. – Reçu 304.133 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 1996.

M. Elter.

(24926/210/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

SIOMA FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.144.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 1996.

M. Elter.

(24927/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

RUBBERMAID EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2557 Luxembourg, 13A, rue Robert Stumper.

R. C. Luxembourg B 46.419.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-fifth of June.

Before Maître Marc Elter, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of RUBBERMAID EUROPE S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 13A, rue Robert Stumper, R.C. Luxembourg, section B, number 46.419, incorporated by a deed established on the 14th of January 1994, published in the Mémorial C, number 149 of the 19th of April 1994; and whose Articles of Association have been amended by a deed enacted on September 23rd, 1994, published in the Mémorial C, number 549 of December 12th, 1994 and by a deed enacted on November 21, published in the Mémorial C, number 42 of January 23, 1996.

The meeting was presided over by Mrs Patricia Thill, attorney at law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Patrick Van Hees, bachelor of notarial law, residing at Messancy (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, bachelor of law, residing at Torgny (Belgium).

The chairman requested the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 274.000 (two hundred and seventy-four thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by LUF 120,000,000.- in order to raise it from its present amount of LUF 274,000,000.- to LUF 394,000,000.- by the issue of 120,000 new shares with a par value of LUF 1,000.- each, the new issued shares having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription by the current shareholders and full payment of the new shares.

3. Amendment of Article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by LUF 120,000,000.- (one hundred and twenty million Luxembourg francs) in order to raise it from its present amount of LUF 274,000,000.- (two hundred and seventy-four million Luxembourg francs) to LUF 394,000,000.- (three hundred and ninety-four million Luxembourg francs) by the issue of 120,000 (one hundred and twenty thousand) new shares with a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each, the new issued shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the new shares the existing current shareholders proportionally to their actual shareholding.

Those have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of LUF 120,000,000.- (one hundred and twenty million Luxembourg francs), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5.** (first paragraph): The subscribed capital is set at LUF 394,000,000.- (three hundred and ninety-four million Luxembourg francs), represented by 394,000 (three hundred and ninety-four thousand) shares with a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each, carrying one voting right in the general assembly.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one million three hundred and thirty thousand Luxembourg francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RUBBERMAID EUROPE S.A., ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 13A, rue Robert Stumper, R.C. Luxembourg, section B, numéro 46.419, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 janvier 1994, publié au Mémorial C, numéro 149 du 19 avril 1994; dont les statuts ont été modifiés par acte du 23 septembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 549 du 30 décembre 1994 et par acte du 21 novembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 42 du 23 janvier 1996.

L'assemblée était présidée par Maître Patricia Thill, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 274.000 (deux cent soixante-quatorze mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de LUF 120.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 274.000.000,- à LUF 394.000.000,- par l'émission de 120.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription par les actionnaires actuels et paiement intégral en numéraire des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article 5 premier paragraphe des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 120.000.000,- (cent vingt millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 274.000.000,- (deux cent soixante-quatorze millions de francs luxembourgeois) à LUF 394.000.000,- (trois cent quatre-vingt-quatorze millions de francs luxembourgeois), par l'émission de 120.000 (cent vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 120.000 (cent vingt mille) actions nouvelles les actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle.

Ceux-ci les ont libérées intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de LUF 120.000.000,- (cent vingt millions de francs luxembourgeois), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** (premier paragraphe): Le capital souscrit est fixé à LUF 394.000.000,- (trois cent quatre-vingt-quatorze millions de francs luxembourgeois), représenté par 394.000 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'un million trois cent trente millions de francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Thill, P. Van Hees, H. Janssen, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1996, vol. 91S, fol. 73, case 12. – Reçu 1.200.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 1996.

M. Elter.

(24920/210/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

RUBBERMAID EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 13A, rue Robert Stumper.

R. C. Luxembourg B 46.419.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 1996.

M. Elter.

(24921/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

SISU GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 40.804.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the third of July.

Before Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg.

Appeared:

Mr Jeroen Van der Molen, bank lawyer, residing at Trintange, acting in his capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the société anonyme SISU GROUP S.A., R. C. Luxembourg, section B, number 40.804, having its registered office in L-1511 Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie, incorporated by a deed on the 8th of July 1992, published in the Mémorial C, number 512 of the 9th of November 1992, and whose Articles of Association have been amended:

- on the 29th of January 1993 by a deed published in the Mémorial C, number 204 of the 5th of May 1993;

- on the 16th of June 1994 by a deed published in the Mémorial C, number 429 of the 2nd of November 1994;

- on the 22nd of September 1995 by a deed published in the Mémorial C, number 601 of the 27th of November 1995;

by virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of the 20th of May 1996, ratified by a meeting held on June 28, 1996.

The minutes of the said meeting, signed ne varietur by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follow:

I. That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme SISU GROUP S.A., amounts currently to LUF 5,200,000.- (five million and two hundred thousand Luxembourg francs), represented by 260 (two hundred and sixty) shares with a par value of LUF 20,000.- (twenty thousand Luxembourg francs) each, all fully paid up.

II. That on terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at LUF 20,000,000.- (twenty million Luxembourg francs) and the Board of Directors has been authorized to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III. That the Board of Directors, in its above-mentioned meetings and in accordance with the powers conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has decided an increase of capital by the amount of LUF 1,000,000.- (one million Luxembourg francs) so as to raise the subscribed capital from its present amount of LUF 5,200,000.- (five million two hundred thousand Luxembourg francs) to LUF 6,200,000.- (six million two hundred thousand Luxembourg francs), by the creation and issue of 50 (fifty) new shares with a par value of LUF 20,000.- (twenty thousand Luxembourg francs) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

IV. That still pursuant to the terms of Article five of the Articles of Incorporation, the Board has allowed to the subscription the existing shareholders in the proportion of their present shareholding.

V. That the 50 (fifty) new shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash in a bank account of the company SISU GROUP S.A., by the existing shareholders, so that the amount of LUF 1,000,000.- (one million Luxembourg francs) is as from now at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI. That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at LUF 6,200,000.- (six million two hundred thousand Luxembourg francs), represented by 310 (three hundred and ten) shares with a par value of LUF 20,000.- (twenty thousand Luxembourg francs) each, carrying one voting right in the general assembly, fully paid-up.»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately forty thousand Luxembourg francs.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-six, le vingt juin.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg.

Monsieur Jeroen Van der Molen, juriste de banque, demeurant à Trintange,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme SISU GROUP S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40.804, constituée suivant acte reçu le 8 juillet 1992, publié au Mémorial C, numéro 512 du 9 novembre 1992, dont les statuts ont été modifiés par actes:

- en date du 29 janvier 1993, publié au Mémorial C, numéro 204 du 5 mai 1993;
- en date du 16 juin 1994, publié au Mémorial C, numéro 429 du 2 novembre 1994;
- en date du 22 septembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 601 du 27 novembre 1995;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 20 mai 1996, ratifiée par une réunion tenue le 28 juin 1996.

Le procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I. Que le capital social de la société anonyme SISU GROUP S.A., prédésignée, s'élève actuellement à LUF 5.200.000,- (cinq millions deux cent mille francs luxembourgeois), représenté par 260 (deux cent soixante) actions de LUF 20.000,- (vingt mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

II. Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. Que le conseil d'administration, en sa réunion susvantee et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation de capital à concurrence de LUF 1.000.000,- (un million de francs luxembourgeois) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de LUF 5.200.000,- (cinq millions deux cent mille francs luxembourgeois) à LUF 6.200.000,- (six millions deux cent mille francs luxembourgeois) par la création et l'émission de 50 (cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 20.000,- (vingt mille francs luxembour-

geos) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV. Que toujours en vertu des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles les actionnaires existants en proportion de leur participation actuelle.

V. Que les 50 (cinquante) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme SISU GROUP S.A., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 1.000.000,- (un million de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à LUF 6.200.000,- (six millions deux cent mille francs luxembourgeois), représenté par 310 (trois cent dix) actions de LUF 20.000,- (vingt mille francs luxembourgeois), entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Van der Molen, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 91S, fol. 95, case 7. – Reçu 10.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

M. Elter.

(24928/210/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

SISU GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 40.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1996.

M. Elter.

(24929/210/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

SOCIETE MIDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 44.467.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société SOCIETE MIDI S.A., avec siège social à Luxembourg, 6, rue Zithe,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 6 juin 1996,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, es qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- Que la société SOCIETE MIDI S.A. a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 9 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 4 octobre 1993, numéro 450.

II.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à cinquante mille dollars US (50.000,- USD), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) chacune, intégralement libérées.

III.- Qu'aux termes de l'article trois des statuts, le capital autorisé est fixé à un total d'un million de dollars U.S. (1.000.000,- USD) et le même article autorise le conseil d'administration d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV.- Que dans sa réunion du 6 juin 1996, le conseil d'administration, après avoir supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, a décidé de réaliser une première tranche de l'augmentation de capital et notamment à concurrence de cent soixante mille dollars US (160.000,- USD), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars US (50.000,- USD) à deux cent dix mille dollars US (210.000,- USD), par la création de mille six cents (1.600) actions nouvelles d'une valeur de cent dollars US (100,- USD), chacune, à souscrire et à libérer intégralement par l'apport et la transformation en capital social de créances certaines, liquides et exigibles existant à la

charge de la société et au profit des actionnaires, actions jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

V.- Que les mille six cents (1.600) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par l'apport et la transformation en capital de créances certaines et exigibles existant à la charge de la société et au profit des actionnaires.

La transformation en capital de créances de l'actionnaire a fait l'objet d'un rapport de la société INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, établie et ayant son siège social 121, avenue de la Faïencerie à Luxembourg, rapport libellé comme suit:

5. Conclusion

«Les vérifications que nous avons effectuées nous conduisent à formuler les observations suivantes:

1. L'apport en nature projeté, est décrit de façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.
3. La valeur de l'apport, représentée par la partie de la susdite créance certaine, liquide et exigible, correspond au moins aux 1.600 actions d'une valeur nominale de USD 100,- chacune à émettre par la Société, totalisant USD 160.000,-»

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à deux cent dix mille dollars US (210.000,- USD), de sorte que l'alinéa 1 de l'article trois des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent dix mille dollars US (210.000,- USD), représenté par deux mille cent (2.100) actions d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) par action, intégralement libérées.»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Evaluation de l'augmentation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital est évaluée à cinq millions quinze mille cinq cent vingt francs luxembourgeois (5.015.520,- LUF).

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont évalués à environ cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Wildgen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 27 juin 1996, vol. 399, fol. 57, case 4. – Reçu 50.155 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juillet 1996.

E. Schroeder.

(24932/228/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

SOCIETE MIDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 44.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juillet 1996.

E. Schroeder.

(24933/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

TELECOM MATRIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.835.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the sixth of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS III, L.P., having its registered office at One Maritime Plaza, 12th floor, San Francisco, California 94111, USA.

2. H & F INTERNATIONAL PARTNERS III, L.P., having its registered office at One Maritime Plaza, 12th floor, San Francisco, California 94111, USA.

3. H & F ORCHARD PARTNERS III, L.P., having its registered office at One Maritime Plaza, 12th floor, San Francisco, California 94111, USA,

all here represented by Mr Olivier Ferres, consultant, residing in Luxembourg,

by virtue of three powers of attorney given in San Francisco, on May 24th, 1996.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to enact the following:

1) the appearing persons are the sole actual shareholders of TELECOM MATRIX S.à r.l., a limited liability corporation, incorporated by deed of the undersigned notary on July 6th, 1995, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, 514 of October 7th, 1995.

2) According to two shares sales and purchase agreements dated to the 6th of July 1995, a copy of which, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration, there has been transferred and sold by:

- HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS III, L.P. prenamed, to H & F ORCHARD PARTNERS III, L.P., prenamed, three hundred and fourteen (314) shares for the price of one US Dollar (1.- USD);

- H & F INTERNATIONAL PARTNERS III, L.P., prenamed, to H & F ORCHARD PARTNERS III, L.P., prenamed, fifteen (15) shares for the price of one US Dollar (1.- USD);

3) Ownership of the shares has passed from the sellers to the purchasers who has entered into the rights and obligations of the other shareholders as from the said 6th of July 1995 on.

All this having been declared, the shareholders represented as stated hereabove have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to accept the share transfers.

Second resolution

The shareholders decide to correct in the bylaws the names of HELLMAN & FRIEDMAN INTERNATIONAL PARTNERS III, L.P. and HELLMAN & FRIEDMAN ORCHARD PARTNERS III, L.P. into H & F INTERNATIONAL PARTNER, III, L.P. and H & F ORCHARD PARTNERS III, L.P., respectively.

Third resolution

The shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation which shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The company's capital is set at thirty-one million one hundred thousand United States Dollars (31,100,000.- USD) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of three thousand one hundred and ten United States Dollars (3,110.- USD) each.

These shares have been fully subscribed and entirely paid in as follows:

1. HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS III, L.P., prenamed, nine thousand one hundred and ten shares	(9.110)
2. H & F INTERNATIONAL PARTNERS III, L.P., prenamed, two hundred and one shares	(201)
3. H & F ORCHARD PARTNERS III, L.P., prenamed, six hundred and eighty-nine shares	(689)
Total: ten thousand shares	(10.000)»

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS III, L.P., ayant son siège social à One Maritime Plaza, 12th floor, San Francisco, California 94111, USA.

2. H & F INTERNATIONAL PARTNERS III, L.P., ayant son siège social à One Maritime Plaza, 12th floor, San Francisco, California 94111, USA.

3. H & F ORCHARD PARTNERS III, L.P., ayant son siège social à One Maritime Plaza, 12th floor, San Francisco, California 94111, USA,

tous ici représentés par Monsieur Olivier Ferres consultant, demeurant à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé données à San Francisco, le 24 mai 1996.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) Les comparants sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée TELECOM MATRIX S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 6 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, 514 du 7 octobre 1995.

2) Aux termes de deux actes de cession datés au 6 juillet 1995, dont une copie restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé par:

- HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS III, L.P. préqualifiée, à H & F ORCHARD PARTNERS III, L.P., préqualifiée, trois cent quatorze (314) parts sociales de la société à responsabilité limitée TELECOM MATRIX S.à r.l. au prix d'un US Dollar (1.- USD);

- H & F INTERNATIONAL PARTNERS III, L.P., préqualifiée, à H & F ORCHARD PARTNERS III, L.P., préqualifiée, quinze (15) parts sociales de la société à responsabilité limitée TELECOM MATRIX S.a r.l. au prix d'un US Dollar (1.- USD);

3) La cessionnaire est devenue propriétaire des parts cédées et est subrogée dans tous les droits et obligations des autres associés, attachés aux parts cédées à partir du 6 juillet 1995.

Après avoir exposé ce qui précède, les associés représentés comme dit ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'agréer les cession de parts.

Deuxième résolution

Les associés décident de corriger dans les statuts les noms HELLMAN & FRIEDMAN INTERNATIONAL PARTNERS III, L.P. et HELLMAN & FRIEDMAN ORCHARD PARTNERS III, L.P. en H & F INTERNATIONAL PARTNERS III, L.P. respectivement H & F ORCHARD PARTNERS III, L.P.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un million cent mille dollars des Etats-Unis (31.100.000,- USD) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de trois mille cent dix dollars des Etats-Unis (3.110,- USD) chacune.

Ces parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées comme suit:

1. HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS III, L.P., préqualifiée,	
neuf mille cent dix parts sociales	(9.110)
2. H & F INTERNATIONAL PARTNERS III, L.P., préqualifiée, deux cent et une parts sociales	(201)
3. H & F ORCHARD PARTNERS III, L.P., préqualifiée, six cent quatre-vingt-neuf parts sociales	(689)
Total: dix mille parts sociales	(10.000)»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Ferres, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 91S, fol. 43, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 juillet 1996.

G. Lecuit.

(24938/220/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

TELECOM MATRIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 juillet 1996.

G. Lecuit.

(24939/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

SOMAC, SOFT MANAGEMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 36.570.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 11 juillet 1996 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide, en se prévalant de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 1991 et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et de l'article 7 des statuts, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Jacques Remience qui portera le titre d'Administrateur Délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1996, vol. 481, fol. 53, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24934/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AN DE GRONN.

Siège social: L-1645 Luxembourg, 8, montée du Grund.

Procès-verbal d'Assemblée sous seing privé en date du 1^{er} juillet 1996

Les associés soussignés:

1.- La société anonyme CAN'T STOP, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Edouard Sauer, commerçant, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie, 8, rue Henri Vannerus.

2.- Monsieur Edouard Sauer, prénommé, agissant en son nom personnel, représentant l'intégralité du capital social de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AN DE GRONN, avec siège social à Luxembourg, 11, avenue Pescatore, se reconnaissent comme dûment convoqués à une assemblée générale, prenant à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-2324 Luxembourg, 11, avenue Pescatore à L-1645 Luxembourg, 8, montée du Grund.

Signature.

Enregistré à Mersch, le 3 juillet 1996, vol. 122, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(24930/228/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

EUROFINANCIERE, SOCIETE EUROPEENNE DE GESTION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.026.

Les bilans au 31 décembre 1994 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 1996, vol. 481, fol. 49, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour la société
Signature

(24931/702/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

SUMMIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 8.266.

Le bilan au 31 mai 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour SUMMIT INTERNATIONAL S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

(24937/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

SOMALRE, SOCIETE DE REASSURANCE SOMMER ALLIBERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 27.313.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOMALRE, SOCIETE DE REASSURANCE SOMMER ALLIBERT, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, R. C. Luxembourg section B numéro 27.313, constituée suivant acte reçu le 23 décembre 1987, publié au Mémorial C, numéro 88 du 5 avril 1988 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Mabilie, directeur administratif, demeurant à Merscheid.

Le président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Laurence Danielou, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Nicolas Fouquet, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Qu'il appert de la liste de présence que les 50.000 (cinquante mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires déclarant en avoir reçu connaissance du contenu.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Mise en conformité de l'objet social de la société avec la lettre circulaire 4/93 du Commissariat aux Assurances et modification corrélative de l'article 3 des statuts.
2. Remplacement du terme «câble» par «télécopieur» et modification corrélative des articles 8 et 16 des statuts.
3. Suppression du mandat de commissaire aux comptes et modification afférente des articles concernés des statuts.
4. Modification de l'article 22 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

1) Résolutions

L'assemblée décide de mettre le texte de l'objet social de la société en conformité avec la lettre circulaire 4/93 du Commissariat aux Assurances, de remplacer le terme câble par télécopieur et de remplacer le mandat de commissaire aux comptes par celui de Réviseur d'Entreprises.

2) Modifications statutaires

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles suivants des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Art. 3. La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion de toutes opérations d'assurance directe, la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes les sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

Art. 7. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale des actionnaires, qui fixe leur nombre. Ils sont élus pour une période de six ans au plus et ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit de désigner, à la majorité des voix, un administrateur dont le mandat expirera à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Art. 8. Alinéas 4, 5 et 8. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur, par télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire.

En cas d'urgence, le Conseil d'Administration pourra approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télex, télégramme ou télécopieur sur un ou plusieurs documents, pourvu que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs Réviseurs d'Entreprises indépendants, désignés par vote de l'Assemblée Générale, pour un mandat dont la durée ne pourra excéder six ans.

Art. 14. Supprimé purement et simplement.

Art. 15. Nouvelle numérotation. 4^{ème} alinéa. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télécopieur, par télégramme ou télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Art. 16. Nouvelle numérotation. Les Assemblées des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Nouvelle numérotation. Toutes les matières qui ne sont pas réglés par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, aux lois et règlements d'application concernant le secteur des sociétés d'assurances et de réassurance, notamment à la loi du 6 décembre 1991, ainsi qu'à toutes lois et règlements modificatifs.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Mabilie, L. Danielou, N. Fouquet, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 91S, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

M. Elter.

(24935/210/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

**SOMALRE, SOCIETE DE REASSURANCE SOMMER ALLIBERT, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.313.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 1996.

M. Elter.

(24936/210/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

THE CRONOS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 27.489.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 1996, vol. 481, fol. 49, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés au 31 décembre 1994	1.455.003 USD
Transfert à la réserve légale en 1995	(81.000) USD
Résultat de l'exercice	8.688.000 USD
Dividendes	(856.000)USD
Résultats reportés	9.206.003 USD

Conseil d'Administration

Il résulte du P.V. de l'assemblée générale du 18 juin 1996 que le conseil d'administration est recomposé comme suit:

- Stefan M. Palatin Administrateur délégué
- Eivind A. Eriksen Administrateur délégué
- Laurence P. Sargent Administrateur
- Richard H. Hochman Administrateur
- Timothy M. Seymour Administrateur
- Graham Dewhirst Administrateur

Leur mandat expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle à tenir à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1996.

Signature
Un mandataire

(24940/507/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

THE CRONOS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 27.489.

Les comptes consolidés au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 1996, vol. 481, fol. 49, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1996.

Signature
Un mandataire

(24941/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

TOP VISION EINKAUF GmbH & Co. KG.

Gesellschaftssitz: Luxembourg.

Tagesordnung:

Übertragung der Kommanditanteile von Herrn Rolf Becker auf Herrn Siegfried Cremer.

Beschlußfassung

Auf Antrag von Herrn Siegfried Cremer beschließt die Gesellschafterversammlung einstimmig die Anteile von Herrn Rolf Becker in Höhe von DM 30.000,- auf Herrn Siegfried Cremer zu übertragen.

Wiesbaden, den 9. Februar 1996.

M. Besier K. Nehr Korn S. Cremer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1996, vol. 481, fol. 52, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(24943/577/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

TIE, DOW & BEHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 51.836.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1996, vol. 481, fol. 55, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Signature.

(24942/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

TRANSATLANTIC SHAREHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 45.853.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1996, vol. 481, fol. 56, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRANSATLANTIC SHAREHOLDING S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(24944/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

TRIEF CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 50.162.

Le bilan au 31 janvier 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour TRIEF CORPORATION S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

(24945/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

UNITECHNIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.380.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour UNITECHNIQUE S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

(24948/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

UNITECHNIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.380.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour UNITECHNIQUE S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

(24949/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

VALD. BIRN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, en liquidation.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.154.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-sixth of June.

Before Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VALD. BIRN HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R. C. Luxembourg section B number 38.154, incorporated by a deed established on the 26th of September 1991, published in the Mémorial C, number 113 of the 30th of March 1992 and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided over by Mr Christian Pedersen, company director, residing in Holstebro, Denmark.

The chairman appoints as secretary, Mr Patrick Van Hees, bachelor of notarial law, residing in Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer, Mr Hubert Janssen, bachelor of law, residing at Torgny, Belgium.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the members of the board and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, 1,000,000.- (one million) shares, representing the whole capital of the corporation of a global amount of DKK 10,000,000.- (ten million Danish Crowns), are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the corporation has been thrown into liquidation by a deed enacted on May 29, 1996.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To receive the report of the auditor.
2. To give discharge to the liquidator.
3. To decide to close the liquidation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the auditor-controller, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after signature ne varietur by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the liquidator and to the auditor-controller for the execution of their mandates.

Third resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at Luxembourg, 16 rue Eugène Ruppert, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same address for the benefit of all it may concern.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VALD. BIRN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R. C. Luxembourg section B, numéro 38.154, constituée suivant acte en date du 26 septembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 113 du 30 mars 1992, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Pedersen, administrateur de société, demeurant à Holstebro, Danemark.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de la liste de présence que 1.000.000,- (un million) d'actions, représentant l'intégralité du capital social d'un montant global de DKK 10.000.000,- (dix millions de couronnes danoises) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que la société a été mise en liquidation par acte en date du 29 mai 1996.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du commissaire.
2. Accorder décharge au liquidateur
3. Décider la clôture de la liquidation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à la même adresse au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Pedersen, P. Van Hees, H. Janssen, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 91S, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

M. Elter.

(24950/210/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

NOMADEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 37.220.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1996, vol. 481, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

(24906/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

ROMAVER COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 31.358.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1996, vol. 481, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

(24919/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

VIDIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.201.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour VIDIN INVEST S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

(24951/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

VIDIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.201.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour VIDIN INVEST S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

(24952/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

VIDIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.201.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

Pour VIDIN INVEST S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

(24953/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

WILTGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1111 Luxembourg, Abattoir de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 10.233.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 1^{er} juillet 1996, vol. 257, fol. 13, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l.

Signature

(24956/654/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

WORLDWIDE EXCHANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.714.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

IMACORP S.A.

Signature

(24958/700/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

WORLDWIDE EXCHANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.714.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du 30 juin 1996

- Affectation du résultat au report à nouveau.
- Transfert du siège social à IMACORP BUSINESS CENTRE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Signature Signature Signature
Le Président Le Secrétaire Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24959/700/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 1996.

BELIZE FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre juillet.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Marc Mackel, expert-comptable, demeurant à Luxembourg;
- 2) Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler.

Lesquels comparants ont déclaré constituer par les présentes une société holding luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. La société est une société holding luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée BELIZE FINANCIERE HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut en particulier emprunter avec ou sans garantie, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations, des certificats de dépôt, de bons de caisse et d'autres titres dans les limites fixées par la loi et les règlements; elle peut également accorder des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts directs.

La société peut participer à la création et au développement de toutes sociétés filiales et leur prêter tous concours par voie de prêts à court ou à long terme, avances, garanties ou de toute autre manière.

La société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, tout en restant, en ce qui concerne les prêts et en général toutes ses opérations, dans les limites fixées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 4. La société est établie pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification de statuts.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Le montant du capital social souscrit est de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, qui, au choix de l'actionnaire, seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. Le capital autorisé est fixé à LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois), représenté par 100.000 (cent mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter, en une fois ou par tranches successives et en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration, y compris, entre autres, par l'émission d'actions contre conversion de bénéfices nets en capital et attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article cinq sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue. Cette modification sera constatée et publiée conformément à la loi par le Conseil qui prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires à cet effet.

Art. 7. La société peut racheter ses propres actions conformément aux conditions prévues par l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été amendé par la loi du 24 avril 1983.

Titre III.- Administration, Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, actionnaires ou non. Les sociétés peuvent faire partie du Conseil.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat et qui pourra les révoquer à tout moment. Ils pourront être réélus.

Ils ne pourront être nommés pour plus de six ans sauf renouvellement de leur mandat. Leur mandat cessera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année de l'expiration de leur mandat.

Art. 9. Le Conseil d'Administration désignera un Président parmi ses membres. Il pourra élire un ou plusieurs Vice-Présidents. En cas d'empêchement du Président ou d'un Vice-Président, un administrateur est désigné par le Conseil pour le remplacer.

Art. 10. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à la nomination définitive. Le mandat d'un administrateur ainsi nommé cessera à l'époque où aurait pris fin celui de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 11. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président du Conseil, du Vice-Président ou de deux administrateurs.

Les réunions se tiennent au lieu, au jour et à l'heure indiqués dans les avis de convocation. Toutes les réunions du Conseil seront tenues conformément aux règles établies par le Conseil à sa seule discrétion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs empêchés peuvent émettre leur vote par écrit ou même par télégramme. Ils peuvent également donner pouvoir de les représenter aux délibérations et de voter en leur nom, à un autre membre du conseil, sans qu'un administrateur puisse représenter plus d'un de ses collègues. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des votes émis. En cas de partage de voix, celle du Président est prépondérante.

Art. 12. Les décisions du Conseil sont constatées dans des procès-verbaux signés par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par un administrateur et une personne à ce désignée par le Conseil.

Art. 13. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent la société. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts.

Le Conseil d'Administration peut notamment, sans que la présente énumération soit limitative, passer tous actes et tous contrats en vue de la réalisation de l'objet social de la société; faire tous apports, transferts et souscriptions, participer à toutes sociétés, associations, participations ou engagements financiers relatifs à ces opérations; recueillir toutes sommes dues à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits et transferts de fonds, revenus, créances et titres appartenant à la société. Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, y compris par voie d'obligations, avec ou sans garantie; accorder toutes sûretés et compromis; créer et accepter toute hypothèque ou autre garantie, avec ou sans clause d'exécution forcée; renoncer à tout privilège, droit hypothèque, actions résolutoires et droits réels en général; accorder mainlevée avec ou sans paiement de toute inscription de privilège et d'hypothèque ainsi que toute injonction de paiement, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements de quelque nature qu'ils soient; accorder mainlevée de toute inscription d'office le tout avec ou sans paiement.

Le conseil représente la société vis-à-vis des tiers, autorités et administrations, et fera toute procédure devant toute juridiction comme demandeur ou comme défendeur, obtiendra tous jugements, décisions et arrêts et les fera exécuter, transige et conclut tous compromis en toute matière dans l'intérêt de la société.

Art. 14. La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peuvent être déléguées à des administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non

associés, nommés et révoqués par le conseil d'administration qui fixe leurs attributions. Lorsqu'une délégation de pouvoirs est faite au profit d'un membre du Conseil, une autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires est requise.

A l'égard des tiers, la société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les tiers délégués du conseil n'engageront la société à l'égard des tiers que conformément aux mandats spéciaux et explicites leur conférés par le conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Titre IV.- Assemblées générales

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire se réunira de plein droit chaque année le deuxième vendredi du mois d'avril à 10.00 heures et pour la première fois en 1998, dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

Art. 17. Les assemblées seront convoquées de la manière indiquée dans la loi luxembourgeoise. Les avis de convocation pour toute assemblée générale devront remplir les exigences imposées par la loi quant à leur contenu et leur publication.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire peut avoir lieu sans convocations préalables.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire même non actionnaire. La forme des pouvoirs doit être admise par le conseil d'administration.

Art. 18. L'assemblée générale dispose de l'affectation et de la distribution du bénéfice net; elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou pour ratifier les opérations de la société, donner décharge au conseil d'administration et au commissaire, procéder aux nominations ou aux renouvellements des mandats et pour approuver les bilans et comptes de pertes et profits qui lui sont soumis par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires réunies extraordinairement prendront leurs décisions à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Titre V.- Année sociale

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice toutefois commencera le jour de la constitution de la société pour prendre fin le trente et un décembre 1997.

Chaque année le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de pertes et profits de la société, conformément aux règles comptables prescrites par la loi luxembourgeoise.

Art. 20. L'assemblée générale entendra les rapports des administrateurs et des commissaires et discutera le bilan. Après approbation du bilan, l'assemblée générale des actionnaires adoptera par un vote spécial la décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires.

Art. 21. L'excédent tel qu'il résulte des comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Du bénéfice net ainsi déterminé, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.

L'affectation du solde bénéficiaire sera déterminée annuellement par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration.

Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, la création ou le maintien de fonds de réserve, de provisions et un report à nouveau.

Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

Titre VI.- Généralités

Art. 22. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, seront d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Marc Mackel, sept cent cinquante actions	750
2.- Claude Schmitz, cinq cents actions	500
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration - Evaluation des parts

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 27 de la loi précitée concernant les sociétés et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée nomme comme administrateurs pour la durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2002:

- 1.- Monsieur Marc Mackel, expert-comptable, demeurant à Luxembourg;
- 2.- Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler;
- 3.- Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Steinsel.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes pour la durée de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2002:

Monsieur Maurice Hauptert, expert-comptable, demeurant à Pétange.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 11, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Mackel, C. Schmitz, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 91S, fol. 99, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

M. Elter.

(24963/210/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 1996.

ADLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société BILFORD INVESTMENT INC., ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, Wickham's Cay, Road Town,

ici représentée par Madame Claudine Cambron, employée privée, demeurant à Etalle, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg, le 20 juin 1996.

2) La société ADVIGEST CODEVAL S.A., ayant son siège social à CH-1211 Genève, 26, Quai Gustave-Ador, ici représentée par Mademoiselle Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon,

en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg, le 20 juin 1996.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont déclaré constituer par les présentes une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société anonyme luxembourgeoise, dénommée ADLUX S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées le courtage et le conseil dans toutes les branches d'assurances et de réassurances.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, directement liées à son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. La durée de leur mandat ne pourra excéder six ans.

Art. 7. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le Conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non associés. Toutefois le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du Conseil ou une personne à ce déléguée par le Conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de mars à quatorze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire lui-même.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se réunira en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) BILFORD INVESTMENT INC., prénommée, huit cent soixante-quinze actions	875
2) ADVIGEST, CODEVAL S.A., prénommée, trois cent soixante-quinze actions	375
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1) Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, demeurant à L-2311 Luxembourg, 133 avenue Pasteur,
- 2) Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises, demeurant à L-9142 Burden, 20 rue Jean Melsen,
- 3) Monsieur Gaudéric Massot, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1204 Genève, 84 rue du Rhône.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Gaudéric Massot, prénommé, comme administrateur-délégué. Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Troisième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange, 3 rue du Parc.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an deux mille un.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Cambron, S. Ortwerth, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1996, vol. 91S, fol. 85, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

F. Baden.

(24960/200/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 1996.

EUROPEAN FISCALITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Valeriano Facchini, comptable indépendant, demeurant à B-4877 Olne, 62, rue Voie Collette, ici représenté par Madame Marie-Reine Bernard, employée privée, demeurant à B-6700 Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Liège, le 25 juin 1996, ci-annexée;

2) Madame Angela Sinopoli, épouse Facchini, coiffeuse indépendante, demeurant à B-4877 Olne, 62, rue Voie Collette,

ici représentée par Madame Marie-Reine Bernard, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Liège, le 25 juin 1996, ci-annexée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet d'effectuer tous travaux en matière administrative, comptable, fiscale, sociale ou informatique ainsi que comme intermédiaire en assurance, prêts et financements. Elle pourra faire toutes opérations industrielles, financières, commerciales ou civiles ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social et s'intéresser de toutes manières dans toutes sociétés ou entreprises dont les activités seraient de nature à favoriser la réalisation de cet objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de EUROPEAN FISCALITY, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF).

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre de l'an mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Souscription et libération

Les cinquante (50) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Valeriano Facchini, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
2) Madame Angela Sinopoli, épouse Facchini, prénommée, une part sociale	1
Total: cinquante parts sociales	50

Toutes ces parts sociales ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Valeriano Facchini, comptable indépendant, demeurant à B-4877 Olne, 62, rue Voie Collette.

2. Le siège social est fixé à L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à quarante-cinq mille francs (45.000,- Frs).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-R. Bernard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 91S, fol. 91, case 9. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

F. Baden.

(24979/200/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 1996.